Parachat VAYIKRA

Dans la paracha de cette semaine, nous étudions les korbanot (les sacrifices), qui étaient offerts et apportés au Tabernacle et par la suite à Jérusalem, au Temple. Nous apprenons des versets que le service des différents korbanot et des offrandes était réservé aux cohanim, aux prêtres, qui se chargeaient d'égorger l'animal, d'en asperger le sang sur l'Autel et d'en brûler les graisses, puis de manger certaines parties de la bête, à l'exception des holocaustes qui étaient brûlés entièrement.

Aujourd'hui nous n'avons plus le Temple mais la prière peut remplacer les sacrifices comme il est rapporté dans le Talmud (Taanit 27b). Lorsque l'Eternel promit de donner la terre d'Israël à Abraham, ce dernier Lui demanda : *« Hachem! Comment saurai-je que j'en suis possesseur? » (Beréchit XV, 8-10).* D… lui répondit : *« Prépare-moi une génisse âgée de trois ans, une chèvre de trois ans, un bélier de trois ans, une tourterelle et une jeune colombe. Abram prit tous ces animaux, divisa chacun par le milieu … ».* C'est la célèbre alliance d'entre les morceaux. La Guémara explique que la demande d'Abraham était : « Maitre de l'univers qu'arrivera-t-il si Israël pêche contre Toi? Ferais-tu ce que tu as fait à la génération du déluge et à la génération de la tour de Babel ? ». D… ayant répondu négativement, c'est alors qu'Abraham posa sa question : *« comment* (le) *saurai-je?... »*

La demande de D… qui suivit fait allusion aux sacrifices lesquels pardonneront les fautes commises par les enfants d'Israël. Abraham s'inquiéta, car cette possibilité n'est offerte que tant que le Temple est présent, mais une fois le Temple détruit, qu'adviendrait-il des enfants d'Israël? C'est pourquoi D… le rassure : « Je leur ai déjà instauré l'ordre des sacrifices, et lorsqu'ils le liront devant Moi, Je considérerai qu'ils ont offert devant Moi un sacrifice ».

Le Ben-Ich-Haï s'étonne : que signifient ces termes de *« lirons devant Moi »* et *« offert devant Moi » ?* Il répond que devant moi exprime la nécessité de bien se concentrer. L'homme doit réaliser qu'il se trouve devant D… et penser ce qu'il dit, et c'est alors que la lecture sera considérée comme un sacrifice offert devant D… Autrement le « sacrifice » ressemblerait à un « Chhouté houtz », offert en dehors du Temple, et donc invalide.

Grande est la force de la prière, alors que seul le cohen peut servir de prêtre et présenter l'offrande pour qu'elle soit agréée, un Israël par la simple lecture aura donc offert son sacrifice. C'est ce que D… dit par allusion à Abraham en mentionnant la génisse de trois ans (littéralement appelée *« triple génisse »* dans la Torah).

Rav 'Hisda (Guémara Chabbat 88a) disait : « Béni soit l'Eternel qui a donné une triple Torah, à un triple peuple, un triple jour ». Rachi explique une triple Torah : il s'agit du **TaNaKh**, **T**orah **N**éviim **K**étouvim, (pentateuque, prophètes et hagiographes). A un triple peuple, c'est le peuple d'Israël composé de Cohanim, Lévyim et Israël. Un triple jour c'est le jour du don de la Torah comme il est dit : *« Or, au troisième jour (…) il y eut des tonnerres et des éclairs » (Chémot XIX, 16).*

La *« triple génisse, la triple chèvre, le triple bélier »*, explique le Ben Ich Haï, font allusion au triple peuple, cohen, lévi et Israël, pour nous enseigner que même un simple Israël peut par cette lecture offrir un Korban.

De même lorsque le verset parle : *« d'holocauste perpétuel **déjà** offert sur le mont Sinaï » (Bamidbar XXVIII, 6).* Déjà offert ? Un tel sacrifice n'est pourtant pas mentionné sur le mont Sinaï! De quel holocauste perpétuel s'agit-il ? C'est ici encore une allusion. L'enseignement des lois du sacrifice Olah, holocauste, fut, lui, donné au mont Sinaï, et leur étude fait que la Torah considère comme s'il avait été sacrifié un korban Olah, au mont Sinaï.

Chabbat Chalom Oumévorakh